

► **Contact**

Fedasil Région Sud  
Tour Paradis  
Rue de Fragnée 2  
4000 LIEGE  
[sud@fedasil.be](mailto:sud@fedasil.be)

► A l'attention des responsables des pouvoirs locaux et des collaborateurs des Initiatives Locales d'Accueil

► Date : 17/03/2025

► *Objet: Maintien des places dans le cadre des initiatives locales d'accueil (ILA) et suppression du système des primes*

Cher.ère bourgmestre,  
Cher.ère président.e du CPAS,

Par cette lettre, nous souhaitons vous informer de l'avenir des places ILA. Nous comprenons qu'il y ait eu des inquiétudes quant au futur de ce type d'accueil, et ce, suite à l'accord du nouveau gouvernement fédéral et aux articles parus dans la presse à ce sujet.

Toutefois, Fedasil tient à souligner que nous sommes toujours en période de crise d'asile et accueil. La fermeture des places ILA n'est possible que lorsque l'afflux diminue fortement et structurellement, comme l'indique également clairement le nouvel accord de gouvernement. **Actuellement, il n'est pas prévu de fermer les places ILA existantes.**

Le nouveau gouvernement fédéral envisage plusieurs mesures pour réduire l'afflux dans le réseau d'accueil et favoriser les sorties. Lorsque ces mesures auront eu leur effet sur le taux d'occupation du réseau d'accueil, Fedasil et la Ministre, après concertation avec les Communautés, prendront contact avec (des représentants de) les villes et les communes pour engager une conversation.

Toutefois, ce changement de politique signifie que **le Fonds d'impulsion ne sera pas alimenté en 2025**. Les années précédentes, des primes étaient accordées dans le cadre de ce fonds aux CPAS qui mettaient à disposition de nouvelles places ILA (ou, depuis 2024, des places suspendues depuis longtemps) pour l'accueil fédéral. Ces primes ne seront donc plus accordées. Toutefois, l'Arrêté Royal de 24 septembre 2024<sup>1</sup>, continuera d'être d'application.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre coordinateur de Fedasil de référence ou notre bureau régional ([sud@fedasil.be](mailto:sud@fedasil.be) ou 04/340 20 88).

Attention: à partir du 17 mars 2025, les bureaux de la région Sud déménagent à cette nouvelle adresse: **Tour Paradis, Rue de Fragnée 2, 4000 Liège**. Merci d'en prendre connaissance.

Sincères salutations,

Pieter Spinnewijn,  
Directeur général de Fedasil

---

<sup>1</sup> 24 SEPTEMBRE 2023. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 juillet 2012 réglant le remboursement par l'Agence fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile des frais relatifs à l'aide matérielle accordée par les centres publics d'aide sociale à un bénéficiaire de l'accueil hébergé dans une initiative locale d'accueil